

## **L'Adaptation Phonologique des Consonnes dans les Emprunts Français en Arabe Marocain**

### **The Phonological Adaptation of Consonants in French Loanwords into Moroccan Arabic**

**ACHIR Fouad**

Doctorant

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Université Mohammed V

Sciences du Langage, Analyse du discours et Sciences de communication

Maroc

**fouadachir82@gmail.com**

**Date de soumission :** 16/10/2021

**Date d'acceptation :** 02/12/2021

**Pour citer cet article :**

ACHIR. F (2021) «L'Adaptation Phonologique des Consonnes dans les Emprunts Français en Arabe Marocain»,  
Revue Internationale du Chercheur «Volume 2 : Numéro 4» pp : 375 - 392

## Résumé

Cet article a pour objet principal l'adaptation phonologique de quelques consonnes problématiques dans les emprunts français en arabe marocain (AM). Le présent travail est basé sur un corpus recueilli sur le terrain entre 2016 et 2020, soit 1150 mots répertoriés dans une base de données numérique. Dans cette optique, nous avons adopté la théorie des contraintes et stratégies de réparation (TCSR) élaborée par Paradis (1993). Il sera montré qu'un mot, une fois entré dans l'AM à partir de la langue source, le français, contient souvent des segments malformés, du point de vue des contraintes de la langue emprunteuse. Ces violations de contraintes causent l'application de stratégies de réparation, c'est-à-dire de processus phonologiques qui visent à préserver les contraintes violées de la langue emprunteuse. Notre objectif est d'expliquer le phénomène des emprunts et leurs adaptations phonologiques à travers trois principes formulés dans la TCSR, à savoir le principe de minimalité, de préservation et de seuil de tolérance.

**Mots-clés** : adaptation des emprunts; Français; Arabe Marocain; contraintes phonologiques; stratégies de réparation.

## Abstract

The aim of this article is to analyse the phonological adaptation of some problematic consonants in French loanwords in Moroccan Arabic (MA). This work is based on a corpus collected in the field between 2016 and 2020, i.e. 1150 words listed in a digital database. In this perspective, we adopted the theory of constraints and repair strategies (TCRS) developed by Paradis (1993). It will be shown that a word, once entered into MA from a donor language, French, often contains malformed segments, from the perspective of borrowing language constraints. These constraint violations cause the application of repair strategies, that is, phonological processes that aim to preserve the violated constraints of the borrowing language. Our objective is to explain the phenomenon of loanwords and their phonological adaptations through three principles formulated in the TCRS, namely the principle of minimality, preservation and the threshold of tolerance.

**Keywords** : adaptation of loanwords; French; Moroccan Arabic; phonological constraints; repair strategies.

## Introduction

Nous nous proposons de faire une analyse phonologique des mots empruntés au français dans l'AM. En particulier, nous présentons un traitement des consonnes n'existant pas dans le système phonologique de l'AM. Nous verrons que ces consonnes problématiques seront remplacées par les sons les plus proches. (Ex. policier [pølisje] se réalise en AM [bulisi] ; veste [vest] devient [fist-a]. Nous voyons que ces changements ou altérations sont généralement dus à des contraintes phonologiques de l'AM.

L'objectif principal de ce travail est d'essayer d'abord d'examiner le comportement des consonnes problématiques en AM puis montrer qu'une analyse effectuée dans le cadre de la théorie des contraintes et stratégies de réparation, et qui propose trois principes majeurs, soit, le principe de minimalité, le principe de préservation et le principe de seuil de tolérance, peut rendre compte de ces alternances d'une manière appropriée, simple et explicative que les traitements qui recourent à des descriptions sans pour autant expliquer les adaptations des structures mal formées du point de vue de la langue emprunteuse.

En effet, emprunter un terme suppose son passage de la langue A à la langue B. Dans notre étude, nous essayerons de décrire ce passage en répondant aux questions suivantes : i) Comment s'opère l'intégration des consonnes problématiques dans la langue preneuse et quelles sont les contraintes en jeu qui expliquent leur adaptation ? ii) Est-ce que l'adaptation phonologique des emprunts français est régie par les contraintes de l'AM ? Ce sont des questions auxquelles nous tenterons de fournir une analyse phonologique, analyse qui se situe dans le cadre de la TCSR.

L'hypothèse qui sera soutenue dans cet article est basée sur les travaux de (Paradis et Lebel (1994), Paradis et LaCharité (1997), Yip (1993), entre autres) qui postulent que les adaptations d'emprunts sont dans la plupart des adaptations phonologiques, dues à des contraintes et des principes phonologiques, et que leur occurrence est régulière et prévisible lorsqu'elles sont analysées dans le cadre de la TCSR.

L'intérêt d'un travail sur un corpus oral est de disposer d'une base de données qui permet d'observer l'emploi des emprunts français à l'oral dans leur contexte. En fait, nous avons élaboré une base de données informatisée comportant un total de 1150 mots qui servira à l'analyse des emprunts français en AM, corpus dont nous dégageons les principales adaptations phonologiques. L'intérêt de la présente recherche se veut une contribution aux études consacrées à l'emprunt. Un sujet que nous avons choisi, dans une perspective explicative plus que descriptive.

Le choix de la TCSR a été dicté par la nature du corpus, construit de mots d'emprunts. Cette théorie permet de traiter du phénomène de l'emprunt dans son côté phonologique d'une manière explicite, en se basant sur des contraintes phonologiques. Elle est d'ailleurs nommée théorie de l'emprunt, une raison qui nous a poussé à choisir ce cadre théorique. Du reste, l'emprunt symbolise la rencontre de deux langues ayant deux systèmes phonologiques souvent différents. On s'attend donc à des altérations des mots français une fois intégrés dans le système linguistique de l'AM.

La définition de l'emprunt lexical adoptée dans notre article est celle de Paradis et LaCharité (1997), présentée en (1).

(1) L'emprunt lexical :

Un mot simple de la langue source (L2) ou un composé fonctionnant comme un mot simple qui :

- a) est incorporé dans le discours de la langue emprunteuse (L1) ;
- b) a une représentation mentale dans la L1 (contrairement aux codes-switching) ;
- c) se conforme au moins aux contraintes les plus périphériques de la L1, qui représentent en fait des contraintes absolues dans la L1.

Lorsqu'un emprunt intègre la langue emprunteuse, il est souvent mal formé du point de vue phonologique. Paradis et LaCharité (1997) définissent une malformation phonologique comme étant « un élément (segment, accent, ton, etc.) ou une structure (syllabique, métrique, etc.) provenant de la L2 qui n'existe pas dans la phonologie de la L1.

L'emprunt lexical est un phénomène linguistique qui a fait l'objet de nombreuses études phonologiques (cf. Bensoukas et *al.* (2017), Messaoudi (2015), Kenstowicz et Louriz (2009), Kenstowicz (2005), Louriz (2004, 2012), pour ne citer que ceux-ci). Certains linguistes comme Deroy (1956), Holden (1976), Picard et Nicol (1982), Silverman (1992), Peperkamp et Dupoux (2003) et Yip (2006) voient le processus sous un angle phonétique, en proposant une adaptation d'un input acoustique. Pour eux, les sons étrangers ne sont pas perçus adéquatement par l'emprunteur. À l'inverse, d'autres linguistes comme Bensoukas et *al.* (2017), Kenstowicz et Louriz (2009), Kenstowicz (2005), Louriz (2004, 2012), Savard (2008), Paradis et LaCharité (2007, 2003, 2001), Sayahi (2005), LaCharité et Paradis (2002, 2005), Rose (1995), Paradis, Lebel et LaCharité (1993) et Prunet (1990), entre autres, proposent plutôt une adaptation phonologique des emprunts. Ceux-ci stipulent généralement que la forme phonétique de la L2 est interprétée comme une forme phonologique pour la

langue emprunteuse, et par conséquent, elle est soumise aux contraintes de la langue d'accueil.

Le présent travail sera organisé comme suit. La première section présente la situation sociolinguistique à partir d'un bref aperçu historique et linguistique du statut de la langue française au Maroc. Il est question de la période pendant laquelle les mots français ont été importés en AM, soit au début du 20e siècle, ce qui correspond au début de la colonisation française. Nous exploiterons dans la section 2 la méthodologie utilisée. Les données que nous avons collectées sont, en bonne partie, notre propre réalisation, attestées par celles de personnes qui nous sont proches ou que nous avons fréquentées, et qui sont des locuteurs natifs du parler slaoui. Toutes les étapes de la méthodologie de recherche y sont exposées, à savoir la cueillette et le choix des emprunts, la transcription phonétique des formes marocaines, les entrevues avec les informateurs, le classement du corpus et l'élaboration d'une base de données numérique. Nous présentons en section 3, comme outils d'analyse des emprunts, le cadre phonologique exploitant la notion de contrainte : la TCSR, cadre dans lequel nous nous inscrivons. Les trois principes de la théorie sont le principe de minimalité, de préservation et le principe de seuil de tolérance. Enfin, la quatrième section sera consacrée au traitement de l'adaptation phonologique de chaque consonne française absente dans le système phonologique de l'AM.

### **1. Emprunts français en Arabe Marocain**

Dans cette première section, nous essayons de présenter un bref aperçu de la situation linguistique du Maroc en signalant le contact des langues existantes dans le pays, ainsi que la situation du français et son statut dans la société marocaine. En effet, le paysage linguistique marocain est divisé en deux groupes : le premier est constitué des langues nationales dont l'arabe sous sa forme classique et dialectale et l'amazighe. Le second groupe est constitué des langues européennes, notamment le français et l'espagnol, qui sont implantées dans le territoire marocain depuis l'ère de la colonisation, et dans une moindre mesure, l'anglais qui gagne du terrain dans le monde de la technologie, des échanges internationaux et des affaires.

En fait, l'AM est un mélange de l'arabe classique, l'amazighe et de mots étrangers : français, espagnol, anglais, perses et turcs. C'est la conséquence d'un mélange de cultures avec les langues étrangères depuis les temps des conquêtes islamiques jusqu'à la colonisation européenne. L'AM est la langue maternelle de tous les Marocains arabophones. Cette langue assure la communication quotidienne : à la maison, dans la rue, dans les cafés, etc. Elle sert généralement d'outil de communication entre les locuteurs arabophones et amazighophones

qui l'apprennent comme une seconde langue. Au Maroc, la fonction de langue véhiculaire est remplie par l'AM, dans la mesure où « [...] cette variété sert d'outil de communication effectif dans une situation marquée par la diversité linguistique entre les arabophones et les amazighophones et entre les amazighophones de dialectes différents » (Boukous, 2005 : 84).

La présence de la langue française au Maroc date de 1907, avec l'arrivée de l'armée française à Casablanca. De 1912 à 1956, la France a colonisé le Maroc en laissant des traces culturelles et linguistiques profondes dans le paysage marocain, c'est ainsi que les Marocains ont emprunté un vocabulaire assez important à la langue française. Pour des raisons historiques, politiques et économiques, le français a été imposé par le régime du Protectorat en tant que langue officielle du pays. Les locuteurs marocains ont consacré tous leurs efforts à l'apprendre afin de communiquer avec le colonisateur et accéder au monde moderne.

Au Maroc, le français s'est propagé à travers des rapports quotidiens avec les Français (domestiques, ouvriers, mais aussi service militaire, commerce et administrations fonctionnant essentiellement en langue française, etc.). Ces contacts ont produit beaucoup de mots empruntés qui se sont introduits dans le système de l'AM et réfèrent par conséquent à plusieurs domaines, notamment celui de la mécanique automobile, le domaine militaire, le domaine des bâtiments, etc.

Aujourd'hui, le français, bien qu'il ne soit pas dans la constitution, il garde depuis longtemps un statut privilégié en tant que première langue étrangère par excellence et devient une exigence indispensable dans plusieurs secteurs. Il est principalement omniprésent dans le secteur éducatif, notamment dans des branches spécialisées de l'enseignement supérieur et dans les différents établissements et administrations, etc. La langue française au Maroc est donc diversement parlée et maîtrisée. Elle constitue toujours un tremplin vers la connaissance, la réussite professionnelle et vers la modernité (Messaoudi, 2013b).

Ainsi, l'histoire des langues montre clairement que les emprunts constituent un phénomène fréquent et régulier, qui participe largement à la dynamique des langues et à l'élargissement de leur vocabulaire. De ce point de vue, ces mots d'emprunts représentent un enrichissement des langues et une manifestation des contacts qu'elles entretiennent entre elles.

## 2. Méthodologie

La présente étude est basée sur un corpus recueilli sur le terrain entre 2016 et 2020, soit 1150 mots ont été collectés par nous-même, et auprès de locuteurs marocophones dont la langue maternelle est l'AM. L'élaboration du corpus a été réalisée suivant deux procédés d'enquête :

i) Collecte des données à partir de l'usage quotidien qu'on trouve dans le discours spontané par nous-mêmes et par des locuteurs natifs ou dans les informations médiatisées. Étant donné qu'on n'a pas pu trouver un corpus déjà établi, des emprunts ont été aussi recueillis à partir des productions écrites des rédacteurs de blogs, des interventions dans les forums ou des messages courts sur les réseaux sociaux disponibles en AM.

ii) Collecte des données auprès d'informateurs (non scolarisés) occupant divers types d'emplois, à savoir des mécaniciens, des tôliers, des cuisiniers, des maçons, des anciens combattants, etc. Chacune des rencontres a été enregistrée à l'aide d'un magnétophone.

Le corpus oral est constitué de vingt interviews de locuteurs natifs marocains, de profils différents dont l'âge varie entre 39 et 68 ans. Les entrevues se déroulaient de façon naturelle, menées en face à face et enregistrées sur le lieu de résidence ou de travail des participants.

Chaque informateur a été interviewé séparément au cours de séances ne dépassant pas une heure. Les questions posées étaient directes et plus ou moins identiques pour tous les informateurs, à titre d'exemple, des questions comme: Comment appelez vous cette action ou cet objet? En quoi consiste votre travail? Notre interview se focalise sur la description du quotidien et des tâches de nos interlocuteurs en essayant de les amener à décrire les différentes activités qui occupent. Une fois les entretiens terminés, nous avons procédé à l'identification et au classement de ces emprunts.

De plus, la pertinence des emprunts français collectés a été vérifiée auprès de plusieurs informateurs natifs, généralement trois, parfois quatre, dans le but d'éliminer le plus possible les mots non utilisés ou désuets. La sélection des emprunts lexicaux a été faite en fonction de deux critères : i) les emprunts doivent être relativement récents afin de nous assurer de la prononciation du mot français lorsqu'il a été emprunté. ii) les emprunts doivent être directs, c'est-à-dire ne pas avoir transité par une langue tierce.

### 3. Cadre théorique

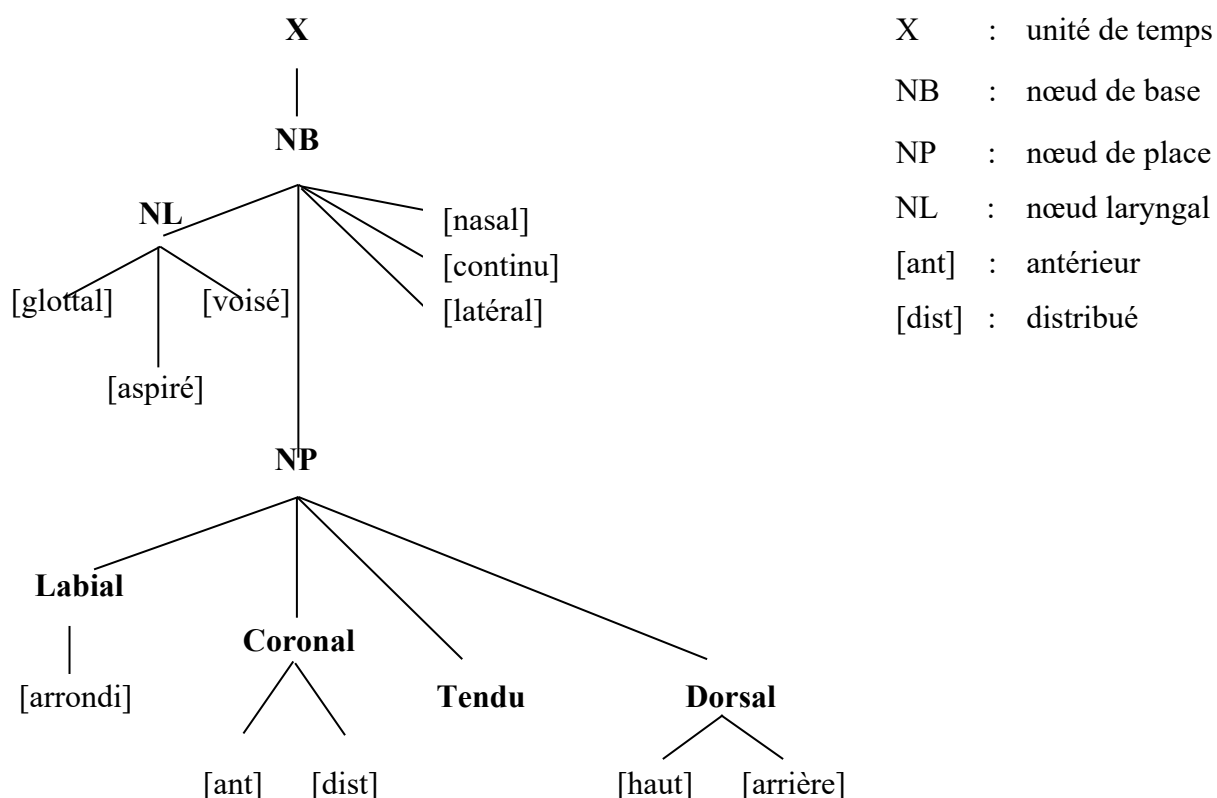
Les représentations phonologiques des emprunts français en AM sont analysées dans le cadre de la phonologie générative multilinéaire. Nous avons recours à une analyse par contraintes et stratégies de réparation (TCSR) qui fait usage d'outils phonologiques tels que les unités de temps de type  $x$  (cf. El Fenne (2020) pour une présentation de ces outils théoriques) et la syllabe hiérarchisée (Kaye et Lowenstamm, 1984). En fait, pour la représentation interne des segments (Clements 1985, Sagey 1986, Steriade 1987 et Piggott, 1991 ; parmi bien d'autres), nous adoptons dans cette étude le modèle de la géométrie des traits unifiée de Clements et

Hume (1995)<sup>1</sup>. Selon celui-ci, la structure interne du segment est représentée par une série de traits hiérarchisés qui se divisent en trois types, soit les traits de manière d’articulation ([continu], [latéral], etc.), les traits de position articuloire ([coronal], [antérieur], etc.), et de position de la langue ([haut], [arrière], etc.).

Dans la représentation, illustrée ci-dessous, la structure interne d’un segment est composée d’un nœud de base, auquel sont associés les traits terminaux [nasal], [continu] et [latéral], un nœud laryngal et un nœud de place. Ce nœud domine trois articulateurs Labial, Coronal et Dorsal. Ces articulateurs peuvent regrouper aussi des traits terminaux. Ainsi, Labial domine le trait [arrondi] et Coronal, [antérieur] et [distribué]. Quant à l’articulateur Dorsal, il est associé aux traits [antérieur] et [distribué]. Contrairement aux autres nœuds, ces articulateurs représentent des paliers indépendants et non ordonnés.

Nous utilisons le modèle en (2), lequel est inspiré de Clements et Hume (1995).

(2) La structure interne du segment



La TCSR est une théorie phonologique parue dans les années 1980 et 1990 dans le cadre de la phonologie générative en réaction à l’approche transformationnelle héritée de SPE. Élaborée

<sup>1</sup> Nous avons repris ce modèle et sa description du travail de (El Fenne, 1994 : 29-30).



par Carole Paradis (1988a, b, 1990, 1993, etc.), Paradis et Prunet (1988), Paradis et LaCharité (1993, 1995a, b), Paradis et Béland (1993, 1997, etc.), Paradis et El Fenne (1992, 1995). Elle entre dans la perspective générale de la phonologie lexicale avec laquelle elle partage l'idée des relations qu'entretient la phonologie avec la morphologie et la syntaxe.

Dans ce modèle théorique, les contraintes peuvent être universelles ou paramétriques, c'est-à-dire spécifiques à une langue donnée. Dans ce dernier cas, les contraintes ne sont que des options choisies par la grammaire d'une langue à l'intérieur des possibilités offertes par la grammaire universelle. Les contraintes peuvent être violées et leur violation entraîne automatiquement l'application de stratégies de réparation. Ces stratégies sont : « des opérations phonologiques universelles et non contextuelles qui insèrent ou élient du matériel phonologique dans le but de satisfaire la contrainte violée » (Paradis et LaCharité, 1997 : 217). Cette opération est contrainte par trois principes phonologiques fondamentaux, à savoir le principe de minimalité, le principe de préservation et le principe de seuil de tolérance. Voici une présentation succincte des principes fondateurs de la TCSR.

#### *Principe de minimalité*

Le principe de minimalité se définit comme : « Une stratégie de réparation doit s'appliquer a) au niveau le plus bas auquel fait référence une contrainte violée ; b) en impliquant le moins de stratégies (d'étapes) possibles » (Paradis et LaCharité 1997 : 386).

Ce principe stipule que toute stratégie de réparation doit d'abord s'appliquer au niveau le plus bas auquel fait référence la contrainte violée. Ce niveau phonologique est déterminé par la hiérarchie des niveaux phonologiques (HNP)<sup>2</sup>.

#### *Principe de préservation*

Le principe de préservation stipule que « L'information segmentale est préservée maximalement, dans les limites des conflits de contraintes ». (Paradis et LaCharité, 1997 : 443). Ce principe joue un rôle de premier plan dans l'adaptation des emprunts et pose que l'information phonologique contenue dans l'information segmentale de la L2 doit être réparée avec une préservation maximale, c'est à dire avec le moins de perte possible d'information segmentale. De même, l'insertion est privilégiée plutôt que l'éliision d'un segment.

#### *Principe de seuil de tolérance*

Les adaptations des emprunts sont effectuées selon un nombre limité d'étapes. En effet, les langues imposent une limite à la réparation segmentale, c'est-à-dire à la préservation

---

<sup>2</sup> HNP « Palier métrique > syllabique > unité de temps > segmental (nœud de base > nœud avec dépendants > sans dépendants > traits terminaux) » (Paradis et LaCharité 1997 : 386).

segmentale. Le principe de seuil de tolérance explique cette notion de limite : « a) toutes les langues établissent une limite à la préservation segmentale ; b) cette limite est de  $x$  étapes (ou opérations) à l'intérieur d'un domaine de contrainte donné. (Paradis et Béland, 1997 : 168).

Généralement pour la majorité des langues, une malformation qui exige l'application de plus de deux stratégies de réparation entraîne l'élision du segment problématique. Nous supposons que la limite en AM est fixée à deux étapes à l'instar de la majorité des langues en se basant sur la citation de Paradis et LaCharité (1997) :

Threshold hypothesis principle :

- i) All languages have a tolerance threshold to the amount of repair needed to enforce segment preservation.
- ii) This threshold is the same for all languages: two steps (or two repairs) within a given constraint domain (Paradis et LaCharité, 1997: 444).

Vu la différence entre le système vocalique et consonantique marocain, il est évident que les emprunts au français sont lors de leur intégration au système linguistique de la langue d'accueil. Il s'agit maintenant d'examiner les différentes modifications que connaissent les consonnes des emprunts français en AM.

Nous y aborderons dans la section suivante l'étude des différentes consonnes françaises interdites en AM. Précisément, nous mettons l'accent sur l'adaptation de quelques consonnes qui n'existent pas dans la langue emprunteuse.

#### **4. Adaptation consonantique des emprunts français en AM**

Cette section fait état de l'adaptation principale de chacune des consonnes françaises absentes dans l'inventaire phonologique de l'AM. À l'instar des voyelles<sup>3</sup>, les consonnes des emprunts français subissent également des modifications phoniques pour s'adapter à la structure phonologique du système linguistique marocain. Les statistiques de l'adaptation segmentale se rapportant aux deux consonnes problématiques détectées dans le corpus, sont présentées dans le tableau (3) :

---

<sup>3</sup> cf. ACHIR, Fouad. (2020). Adaptation morphophonologique des emprunts français en arabe marocain : Étude de voyelles, in Revue Internationale du Chercheur, Volume 1 : Numéro 4, pp : 755 - 776.

## (3) Statistiques de l'adaptation segmentale des consonnes /p/ et /v/

Consonnes	Cas	Cas analysés	Adaptations	Non adaptations	Élisions
<b>p</b>	180	180	172	8	0
<b>v</b>	89	89	82	7	0
<b>Total</b>	892	860	765 61.4 %	95 11.6 %	9 3.1%

On relève donc deux types de changements opérés sur les consonnes quand ils intègrent l'AM: i) la modification des consonnes françaises qui n'ont pas d'existence dans le parler marocain comme [p] et [v] ; ii) l'acquisition des consonnes françaises des traits phoniques particuliers à l'AM.

En effet, l'AM manque de deux phonèmes labiaux, l'un occlusif sourd /p/ et l'autre fricatif voisé /v/. Le locuteur marocain et surtout le non-francophone se trouve contraint d'adapter ces deux sons au système phonologique marocain. Il procède comme suit :

**4.1 Voisement de /p/ en /b/**

Une grande partie de locuteurs marocains, en particulier les non-francophones, prononcent /p/, qui n'a pas d'existence dans le système phonologique de l'AM, /b/.

## (4) Exemples d'adaptation du /p/ en /b/

<u>Français</u>	<u>API</u>	<u>AM</u>
appartement	apartəmə	bərtɪma
lampe	lāp	lamb-a
palette	palet	balet-a
pantoufle	pātuf	banɔf-a
pelle	pɛl	bal-a
place	plas	blaʃ-a
pneu	pnø	bnu

Cette première sous-section traite de l'adaptation de l'occlusive bilabiale sourde française, absente dans l'inventaire phonologique de l'AM. Cette différence entre l'AM et le français est exprimée par la réponse que donne chacune des langues au paramètre en (5).

(5) Paramètre :

Occlusive bilabiale sourde ?

Français : oui

AM : non (contrainte)

Les emprunts français qui contiennent une occlusive bilabiale sourde /p/ sont problématiques pour l'AM et violent la contrainte (5). Puisque la contrainte violée fait référence au niveau des traits terminaux, le principe de minimalité prédit que la réparation doit se réaliser à ce niveau. Une des stratégies de réparation choisie par l'AM consiste en la dissociation d'un des traits de la combinaison, soit [-voisé], ce qui produit l'occlusive bilabiale voisée /b/ (ex. : le mot français *pneu* [pnø] est adapté en [bnu] en AM).

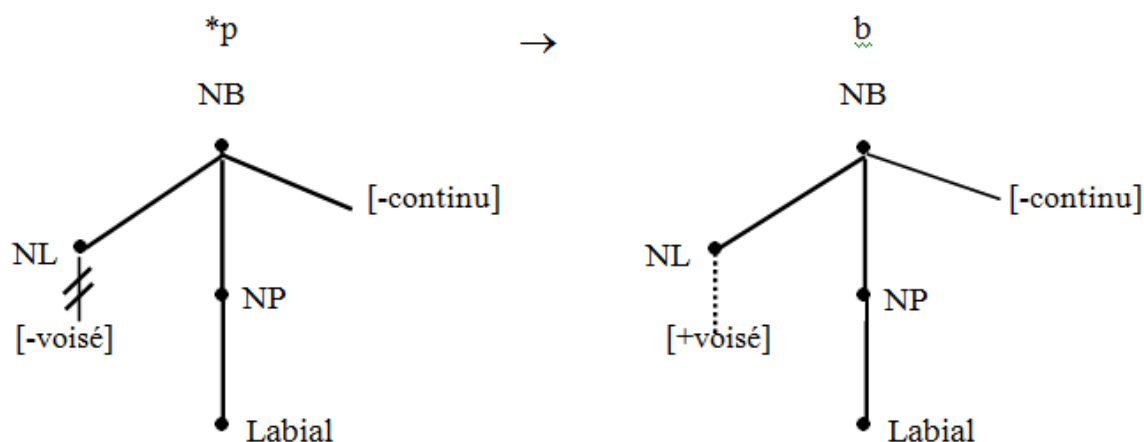
L'insertion du trait [+voisé] est effectuée par une règle de défaut. La règle qui effectue l'insertion du trait de défaut [+voisé] est présentée en (6).

(6) Règle de défaut

[Ø voisé] → [+voisé]

La schématisation du changement de \*/p/ à /b/ est reproduite en (7). L'insertion du trait de défaut [+voisé] est illustrée à l'aide de pointillés.

(7) \*/p/ → /b/

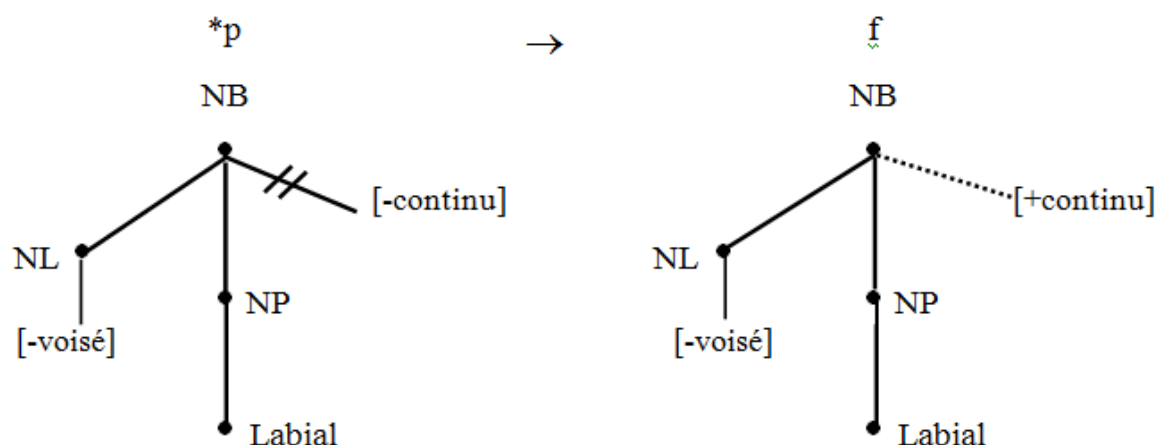


Dans ce cas de figure, l'occlusive bilabiale sourde /p/ est adaptée en occlusive bilabiale voisée /b/. La stratégie de réparation consiste en la dissociation du trait problématique [-voisé] de la

consonne /p/. Cette opération s'effectue au niveau le plus bas auquel fait référence la contrainte en (5), soit au niveau des traits terminaux, et en conformité avec le principe de minimalité.

De même, cette modification \*/p/ → /b/ affecte non seulement le trait sonore du phonème /p/, mais s'étend également à sa continuité. En conséquence, ce phonème perd son trait occlusif et devient fricatif sourd /f/. (Ex. *pansement* [pãsmã] → [faʃma]). Le processus d'adaptation de \*/p/ en /f/ est présenté en (8). La stratégie de réparation choisie par l'AM est la dissociation du trait [-continu], ce qui produit /f/.

(8) \*/p/ → /f/



Comme décrit ci-avant, à la suite de la dissociation du trait [-continu], le trait de défaut [+continu] est inséré dans la structure de la consonne. Cette adaptation est aussi minimale car la malformation est réparée en une seule étape et au niveau des traits terminaux.

#### 4.2 Dévoisement de /v/ en /f/

À l'instar de /p/, le phonème /v/ est également absent dans le système phonologique marocain. Ce phonème perd sa sonorité et devient fricatif sourd /f/ dans plusieurs emprunts au français. En témoignent les exemples suivants :

(9) Exemples d'adaptation du /v/ en /f/

<u>Français</u>	<u>API</u>	<u>AM</u>
tournevis	turnəvis	ʔornofis
virus	virys	firus

village	vilaz	filaz
voyage	vwajaz	fajaz
visa	viza	fiza
veilleuse	vejøz	fijuz
veste	vɛst	fist-a

Les emprunts français qui contiennent une fricative voisée /v/ sont problématiques pour l'AM et violent la contrainte (10). L'adaptation de \*/v/ en /f/ est minimale, elle se réalise en une seule étape et au niveau le plus bas visé par la contrainte. Elle consiste à dissocier le trait [+voisé]. Cette dissociation implique l'insertion du trait [-voisé] qui fait la différence entre un /f/ sourd et un /v/ voisé. (Ex. : le mot français *veste* [vɛst] est adapté en [fist-a] en AM).

La contrainte responsable de cette malformation est formulée en (10).

(10) Paramètre :

fricatives voisées ?

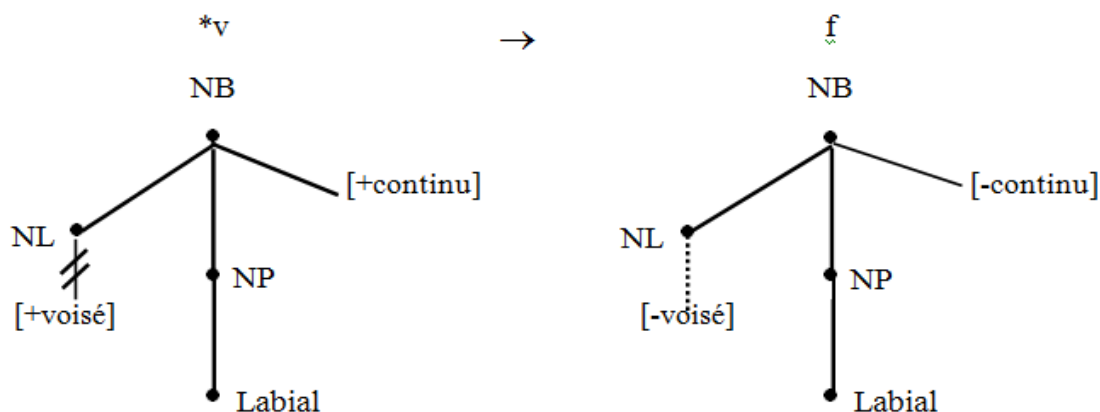
Français : oui

AM : non (contrainte)

L'insertion du trait [-voisé] est effectuée par une règle de défaut. La règle qui effectue l'insertion du trait de défaut [-voisé] est présentée ci-dessus en (6).

La représentation du changement de \*/v/ à /f/ est ainsi reproduite en (11). L'insertion du trait de défaut [-voisé] est illustrée à l'aide de pointillés.

(11) \*/v/ → /f/



Le processus d'adaptation, dans cette stratégie de réparation, cible le trait [+voisé] qui devient après sa dissociation, [-voisé] et produit ainsi le segment /f/. Il s'agit là encore d'une adaptation minimale qui respecte les consignes du principe de minimalité.

### 4.3 Adaptation de /v/ en /b/

L'adaptation \*/v/ → /b/ touche la continuité du phonème /v/ ; celui-ci perd son trait continu et devient occlusif /b/. Les exemples en (12) illustrent cette adaptation.

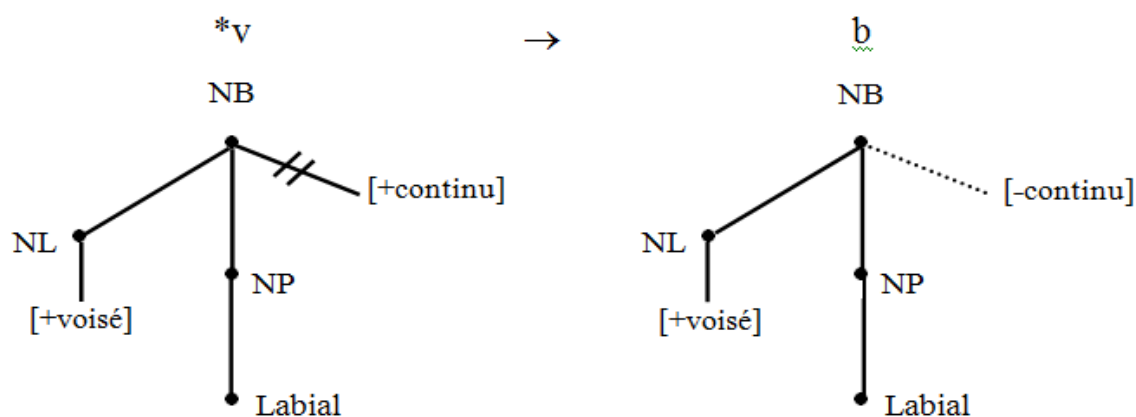
(12) Exemples d'adaptation de /v/ en /b/

<u>Français</u>	<u>API</u>	<u>AM</u>
lavabo	lavabo	l <b>a</b> babo
valise	valiz	<b>ba</b> liz-a
vanille	vanij	l <b>a</b> -bane
volant	vɔlã	<b>bo</b> la
cave	kav	la- <b>ka</b> b

Comme il a été vu plus haut, la stratégie de réparation choisie par l'AM consiste en la dissociation du trait [+continu], ce qui produit l'occlusive voisée /b/ (ex. : le mot français *lavabo* [lavabo] est adapté en [lababo] en AM).

La stratégie d'adaptation adoptée en AM est schématisée en (13).

(13) \*/v/ → /b/



Comme nous pouvons voir en (13), ce dernier cas de figure nous présente un exemple d'une adaptation de la consonne fricative voisée \*/v/ qui s'adapte en bilabiale voisée /b/ à travers la dissociation du trait [+continu] et l'insertion du trait de défaut [-continu], illustrée à l'aide de pointillés. La consonne problématique \*/v/ est formellement perçue comme étrangère et mal formée en AM. Ces modifications sont explicables par une stratégie de réparation phonologique. Le même constat dégagé dans les adaptations précédentes est valable aussi pour cette adaptation de \*v en b, qu'on peut également qualifier d'adaptation minimale.

### Conclusion

De manière générale, nous avons vu dans cet article réservé à l'adaptation phonologique des consonnes françaises empruntées en AM, que toute consonne est intégrée dans la langue emprunteuse se conforme à la phonologie de la langue qui emprunte. Les consonnes de la langue donneuse seront donc modifiées afin d'être appropriées à la structure et à la phonologie de l'AM. En effet, nous avons présenté deux segments problématiques en AM, \*/p/ et \*/v/, ainsi qu'un essai d'explication basé sur les fondements de la TCSR. Ce faisant, nous avons pu voir que les consonnes qui constituent une malformation pour l'AM sont majoritairement adaptées. Ces adaptations d'emprunts sont phonologiques et respectent généralement les principes de minimalité, de préservation et du seuil de tolérance puisqu'elles s'appliquent aux niveaux les plus bas auxquels fait référence la contrainte violée et elles sont réalisées en une ou deux étapes au maximum.

Nous avons exposé les principes qui régissent la TCSR en permettant d'expliquer les stratégies de réparations adoptées pour réparer les contraintes violées par l'importation de termes étrangers. Ainsi, nous avons vu que l'application de chaque principe est déterminée par des conditions, et que ces principes fonctionnent ensemble pour tolérer les stratégies d'adaptation adoptées. Nous avons donc essayé de mener une analyse par contraintes, qui fait usage d'outils phonologiques tels que les unités de temps et la structure interne du segment, permettant de rendre compte des différentes malformations observées dans notre corpus de manière plus simple et plus explicative.

En revanche, d'autres phénomènes phonologiques devraient être considérés dans une analyse ultérieure. Par exemple, tout ce qui touche aux syllabes, aux glides. Quelle serait l'analyse des glides ? Plusieurs questions ont été posées et nous espérons avoir l'opportunité de les analyser dans le cadre des recherches futures.



## BIBLIOGRAPHIE

- ACHIR, F. (2020). Adaptation morphophonologique des emprunts français en arabe marocain : Étude de voyelles, in *Revue Internationale du Chercheur*, Volume 1 : Numéro 4, pp : 755 - 776.
- BENSOUKAS, K., EL HAMDI, F. ZIANI, Z. (2017). The morphology of French loan-infinitives: A comparison of Moroccan Arabic and Moroccan Amazigh. In *Cultures and languages in Contact IV*, Erguig, R. et al. (eds), 499-519. El Jadida : Publications of FLSH.
- BOUKOUS, A. (2005). Dynamique d'une situation linguistique : le marché linguistique au Maroc, in *Dimensions culturelles, artistiques et spirituelles. Contributions à 50 ans de développement humain et perspectives 2025*, pp.71-112.
- CAUBET, D. (1993). *L'Arabe Marocain*, Tome 1, Phonologie et Morphosyntaxe, éd. Peeters, Paris.
- EL FENNE, F.Z. (2020). La nécessité du squelette dans l'input. Le cas de la liaison en français, in *Revue Langues, cultures et sociétés volume 6 n° 1*.
- KENSTOWICZ, M. and LOURIZ, N. (2009). Reverse Engineering : Emphatic consonants and the adaptation of vowels in French loanwords into Moroccan Arabic, in *Brill's Annual of Afroasiatic Languages and Linguistics 1*, pp. 41-74.
- KENSTOWICZ, M. (2005). The Phonetics and Phonology of Korean Loanword Adaptation. Proceedings of the First European Conference on Korean Linguistics edited by S-J. Rhee . Seoul : Hankook Publishing Co., 17-32.
- LACHARITÉ, D. and PARADIS, C. (2005). Category preservation and proximity versus phonetic approximation in loanword adaptation, in *Linguistic Inquiry*, 36, 58-223.
- LEBEL, C. (1994). *Le rôle des contraintes et stratégies de réparation dans l'adaptation phonologiques d'emprunts français en peul*, Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- LOURIZ, N. (2004). Repair Strategies in Loanword Phonology. Essex Graduate Student Papers in *Language and Linguistics 6*, 153-167.
- LOURIZ, N. (2012). Adaptation of Tashlhiyt Onsetless Syllables in Moroccan Arabic. *Langues et Littératures 22*, 223-259.
- MESSAOUDI, L. (2013b). Contexte sociolinguistique du Maroc, in *Messaoudi L. et Blanchet P., Langue française et plurilinguisme dans la formation universitaire et l'insertion professionnelle des diplômés marocains en sciences et technologies*, pp. 13-38.



- MESSAOUDI, L. (2015). Emprunts, calques et alternances. Le cas du contact linguistique entre l'arabe dialectal et le français au Maroc. Dans *Revue Langues, cultures et sociétés*, Volume 1, n°1. pp. 135-150.
- PARADIS, C. and LACHARITE, D. (1997). Preservation and minimality in loanword adaptation, in *Journal of Linguistics* 33, 379-430.
- PARADIS, C., LACHARITE, D. et BRAULT, F. (1999). L'élision extraordinaire des gutturales pharyngales et laryngales dans les emprunts, in *Canadian Journal of Linguistics* 44, 149-193.
- ROSE, Y. (1995). L'adaptation des voyelles nasales en kinyarwanda: l'effet du principe de préservation. F. Z. Belyazid et al. (dir.), *Actes des VIIIe Journées de linguistique*, pp. 162-165, Centre international de recherche en aménagement linguistique, Québec.
- SAVARD, M. (2008). Prévisibilité dans les non-adaptations d'emprunts linguistiques, in *Langues et linguistique*, n°32, p. 119-147.
- SAYAH, L. (2005). *Phonological Adaptation of Spanish Loanwords in Northern Moroccan Arabic*, *University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics*, Vol. 11, Issue 1, pp. 253-263.